

CSSS Jeanne-Mance

Le point - Situation budgétaire

Centre de santé et de services sociaux
Jeanne-Mance

Centre affilié universitaire

Volume 1 - Numéro 4 - 20 Décembre 2010

Durant le mois de décembre, le CSSS Jeanne-Mance a fait les manchettes à quelques reprises. La situation budgétaire, et particulièrement la réorganisation en cours au Centre d'hébergement Jean-De La Lande, ont suscité des réactions. Des informations erronées ont circulé rendant la situation difficile pour plusieurs membres du personnel dévoués qui ont à cœur de bien faire leur travail et qui ne se reconnaissent pas dans le portrait brossé par des médias. La direction souhaite réitérer sa confiance et son appréciation envers l'ensemble du personnel. Votre soutien et votre professionnalisme en cette période de changements sont des plus appréciés et méritent d'être reconnus.

Parmi toute l'information qui circule, profitons de la parution de ce quatrième bulletin dédié à la situation budgétaire du CSSS pour faire le point sur ce qu'il en est vraiment.

La réorganisation dans les centres d'hébergement

Rappelons que dans le but de préserver les ressources humaines du Centre d'hébergement Jacques-Viger au sein du CSSS, la majorité du personnel avait, après la fermeture, été redéployé vers les autres installations de l'établissement. Des négociations menées avec l'Agence de Montréal se sont conclues presque deux ans plus tard par un retrait de 16,5 M\$ dans le budget du CSSS. Devant cette décision irrévocable de l'Agence, le CSSS Jeanne-Mance devait entre autres revenir aux ratios d'effectifs habituellement observés dans les centres d'hébergement du réseau et pour lesquels il est financé.

Une réorganisation a donc été préparée et le personnel en surplus a été retiré le 21 novembre dans les centres d'hébergement Bruchési, du Centre-Ville-de-Montréal, du Manoir-de-l'Âge-d'Or, Ernest-Routhier et Jean-De La Lande. Le retrait de personnel sur des unités de vie nécessite une préparation sérieuse et une période d'ajustements et d'adaptation car c'est toute l'organisation du travail des employés qui est revue. Bien que des ajustements soient encore en cours dans la plupart des centres d'hébergement touchés, il est essentiel de saluer la collaboration et l'implication des équipes, sans qui ces changements ne seraient pas possibles.

La situation au Centre d'hébergement Jean-De La Lande

Le Centre d'hébergement Jean-De La Lande est le centre le plus touché par la réorganisation. En tout, le retrait d'effectifs représente un écart de 15,87 équivalents temps complet, pour les trois quarts de travail et tous les titres d'emplois confondus. Auparavant, le centre avait des ratios de un préposé pour quatre résidents. Maintenant, les ratios sont généralement de un préposé pour sept résidents, ce qui constitue le ratio observé dans les autres centres du CSSS et dans plusieurs centres d'hébergement au Québec.

Pour arriver à effectuer le travail avec ces nouveaux ratios en conservant des services sécuritaires et de qualité, il a été nécessaire de réviser l'ensemble des plans de travail des préposés aux bénéficiaires, en privilégiant les activités réalisées directement auprès des résidents et en déplaçant vers d'autres services ou d'autres quarts de travail les activités qui pouvaient l'être. Afin d'illustrer des moyens concrets de réorganisation qui permettent de maximiser la présence du personnel de soins et d'assistance auprès des résidents, citons les exemples suivants :

- Les lessives des résidents, auparavant effectuées par le personnel de jour, alors que les activités sur les unités sont plus intenses, sont maintenant effectuées par le personnel en poste en soirée ou la nuit.

- La préparation de sandwiches, à titre de repas substitut pour les résidents qui ne désirent pas manger le menu du jour, n'est plus effectuée par les préposés aux bénéficiaires. C'est le personnel du service alimentaire qui a pris la relève.
- Le portionnement des jus pour les collations et les demandes d'approvisionnement pour les denrées alimentaires de l'unité s'effectueront dorénavant la nuit.
- Deux postes de commis d'étage ont été créés. Les commis effectuent les tâches administratives comme la prise de rendez-vous dans les hôpitaux, la distribution du courrier, la réservation des transports adaptés, etc.
- Des leviers sur rails ont été installés dans toutes les chambres.

Après deux semaines d'expérimentation des nouveaux plans de travail, une équipe a été déployée au Centre d'hébergement Jean-De La Lande. Elle avait le mandat d'accompagner les employés sur les unités durant une journée-type et d'échanger avec eux sur les difficultés et sur les possibilités d'ajustement. À la suite de cette journée et au moment d'écrire ces lignes, d'autres ajustements sont apportés aux plans de travail qui seront de nouveau mis à l'essai.

Le ministre réitère son appui au plan de retour à l'équilibre

Le jeudi 16 décembre, la directrice générale du CSSS, M^{me} Sylvie Simard, a rencontré le ministre de la Santé et des Services sociaux, D^r Yves Bolduc. Lors de cette rencontre, le ministre a confirmé que les décisions qui ont été prises par le CSSS Jeanne-Mance en ce qui a trait au plan de retour à l'équilibre budgétaire, bien qu'exigeantes, sont nécessaires et conformes aux objectifs poursuivis par son ministère. Le ministre a réitéré sa confiance en l'équipe de direction et envers les membres du conseil d'administration. Il a témoigné son appui à l'égard du travail accompli et veut le soutenir. M^{me} Sylvie Simard se dit heureuse de l'appui du ministre et désire saluer l'implication, le dévouement et le professionnalisme des équipes du CSSS face au grand défi auquel nous sommes tous confrontés. La directrice générale a assuré le ministre qu'elle le tiendrait informé de l'avancement des travaux et qu'à cette fin, elle travaillerait en collaboration avec M. Sylvain Gagnon, sous-ministre adjoint.

Vers l'atteinte de nos objectifs

La direction du CSSS a été convoquée par l'Agence de Montréal le 30 novembre afin de présenter l'évolution du plan de retour à l'équilibre budgétaire. Tous les établissements déficitaires de la région de Montréal ont dû se prêter à un exercice semblable. Les résultats présentés par le CSSS Jeanne-Mance démontrent que la situation s'améliore et que les objectifs pour l'année 2010-2011 qui consistent à réduire le déficit structurel à 4,5 M\$ seront atteints. Il est important de rester prudent dans les prédictions car le seul bilan qui comptera vraiment sera celui qui marquera la fin de l'année financière le 31 mars 2011. En attendant, il nous faut espérer que la tendance se maintienne et qu'aucun imprévu ne vienne modifier nos prédictions. Les résultats seront acheminés par l'Agence au ministère de la Santé et des Services sociaux et au Conseil du trésor.

Aucune rupture de services pour les clients de la popote roulante

Le financement accordé par le CSSS Jeanne-Mance au projet La petite marmite arrivera à terme le 31 mars 2011. À compter du 10 janvier, le CSSS cessera de diriger de nouveaux clients vers cet organisme. La situation budgétaire actuelle du CSSS ne nous permet malheureusement pas de renouveler les sommes accordées pour ce projet. Cette décision a été annoncée au responsable de l'organisme il y a plusieurs mois. Le financement d'une popote roulante ne fait pas partie du mandat et de la mission d'un établissement du réseau de la santé. Nos équipes travailleront, avec les organismes offrant déjà des services de popotes roulantes sur le territoire afin de s'assurer que des solutions de rechange seront mises en place pour la clientèle qui bénéficiaient du service de La petite marmite. La sécurité alimentaire de nos clientèles représente un enjeu important du territoire. L'amélioration de la santé nutritionnelle des aînés figure d'ailleurs parmi les grands objectifs de notre Plan d'action local en santé publique 2010-2015, adopté récemment. À ce jour, nous pouvons déjà affirmer que des solutions ont été identifiées pour la livraison des repas sur semaine. D'ici le 31 mars 2011, des solutions auront été mises en place pour répondre à la demande des clientèles qui doivent recevoir des repas les fins de semaine. La petite marmite dessert une quarantaine de clients et chacune de ces personnes se verra offrir une solution de rechange adaptée à sa situation.

Les bénévoles de La petite marmite et le Collectif Solidarité Services Sociaux Publics ont convoqué les médias à une conférence de presse le lundi 20 décembre afin de contester la décision du CSSS de ne plus financer ce projet.

L'expertise gratuite de Proaction

Le groupe Proaction, qui a récemment fait les manchettes pour ses interventions efficaces dans le réseau de la santé, a offert gratuitement au CSSS Jeanne-Mance son expertise. Depuis quelques jours, cette firme accompagne des intervenants et des gestionnaires de quelques secteurs du CSSS afin de recueillir leurs suggestions et leurs commentaires et de faire des observations en direct pour analyser l'organisation du travail.

Cette démarche exploratoire permettra de maximiser la contribution des intervenants et des gestionnaires dans la poursuite des travaux d'optimisation présentement en cours. Le CSSS pourra aussi bénéficier des conseils gratuits d'experts en la matière, qui se sont d'ailleurs montrés impressionnés par la qualité et la précision des données produites par le comité d'optimisation de l'établissement. Ils se joignent à la direction pour remercier le personnel et les gestionnaires pour leur participation.

Une mise au point devenue nécessaire

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses du CSSS Jeanne-Mance affilié à la CSN encourage les membres du personnel et les partenaires à dénoncer les mesures du plan de retour à l'équilibre budgétaire et est très présent dans certaines installations de l'établissement. Si certaines actions sont légitimes, d'autres sont plus discutables. Un document a été distribué aux familles des résidents d'un centre d'hébergement à leur arrivée à une rencontre conviée par la direction le lundi 6 décembre. Plusieurs informations figurant dans ce document se sont révélées fausses, traitées hors de leur contexte ou injustement généralisées. Ce document, qui reflétait bien peu le travail et le dévouement des membres du personnel a créé beaucoup d'inquiétudes chez des membres de famille et chez des résidents.

Soyez assurés que les familles sont informées des étapes du processus. La direction a répondu à leurs questions et les a assurés qu'il n'est aucunement question de réduire les services ou la fréquence des services, que ce soit pour les bains, les changements de culotte d'incontinence, les rasages, etc.

Même si plusieurs employés le font déjà, nous profitons de l'occasion pour rappeler que les membres du personnel ont la responsabilité d'informer leur supérieur immédiat lorsqu'un problème d'organisation du travail est constaté afin que les ajustements nécessaires puissent être apportés rapidement.

Conclusion

Tout au long de l'année 2010, le personnel du CSSS Jeanne-Mance a dû faire face à de grands défis. Devant l'obligation de retour à l'équilibre budgétaire de l'établissement, de nombreuses équipes se sont mobilisées et ont accepté de revoir et de repenser leurs façons de faire. Encore aujourd'hui, le CSSS Jeanne-Mance demeure un établissement d'excellence grâce à la compétence et au dévouement de ceux et celles qui y travaillent et s'y investissent, jour après jour. L'amélioration de la santé de la population du territoire et le bien-être des résidents des centres d'hébergement du CSSS sont au cœur de chacune de leurs actions.

Bien que la situation actuelle comporte son lot de difficultés et d'inquiétudes pour l'ensemble des membres du personnel et des gestionnaires, l'énergie et les efforts déployés depuis l'annonce du déficit ont de quoi impressionner et il est important de le souligner.

La direction et le conseil d'administration du CSSS Jeanne-Mance profitent de la parution de ce bulletin pour offrir à l'ensemble du personnel, des gestionnaires, des médecins, des bénévoles, des usagers et des partenaires du CSSS leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur pour la période des fêtes.